

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A M. Mattieu MANCEAU, 1^{er} adjoint**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que M. Mattieu MANCEAU a été élu 1^{er} adjoint en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 1^{er} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter du **23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à M. Mattieu MANCEAU pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires culturelles et évènementiels**
 - Organisation, gestion et animation du musée municipal
 - Organisation des manifestations culturelles sur le territoire
 - En charge du contrôle de la sécurité lors des manifestations ou évènementiels.
 - Animation du groupe de travail du musée
 - Relations avec les associations culturelles du territoire.
- **Jeunesse et Conseil municipal des Jeunes**
 - Animation, coordination du Conseil municipal des Jeunes
 - Suivi des projets liés à la jeunesse
 - Relations avec les partenaires liés à la jeunesse et notamment le Centre Socio-Culturel
- **Foires et marchés**
 - Coordination, animation du marché hebdomadaire
 - Relations avec les acteurs du Marché
 - Coordination et animation de la Foire de « Pâques »
- **Tourisme**
 - Relations avec les partenaires du tourisme
 - Gestion des labels communaux et représentation auprès des organismes correspondants.
- **Jumelage**
 - Relations avec les partenaires du jumelage avec la Ville de WISZNICE (Pologne)
 - Organisation des échanges intercommunaux ou internationaux
- **Affaires patriotiques et Mémoires**
 - Animation du groupe de travail en charge des affaires patriotiques et mémorielles

Article 2

Délégation est également donnée à M. Mattieu MANCEAU pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, L'adjoint délégué, Mattieu MANCEAU.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23/03/26
Signature de Mattieu MANCEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Manceau', written over a faint grid.

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A Mme Dominique GUILBOT, 2^{ème} adjointe**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que Mme Dominique GUILBOTa été élue 2ème adjoint en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 2ème adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter **du 23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à Mme Dominique GUILBOTpour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires Générales**
 - Coordination du recensement communal
 - Organisation des élections
 - Organisation, coordination des services correspondants (accueil, état-civil, RH...)
 - Coordination du dispositif « Argent de Poche »
- **Affaires Scolaires**
 - Relations avec les établissements scolaires
 - Membre du Conseil des écoles publiques
 - Relations avec les partenaires (inspection académique, familles...)
 - Coordination et gestion du restaurant scolaire
 - Organisation, coordination des services scolaires

Article 2

Délégation est également donnée à Mme Dominique GUILBOTpour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjointe déléguée, Dominique GUILBOT.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23.03.2026
Signature de Dominique GUILBOT

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-3-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A M. Frédéric PARTHENAY, 3^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que M. Frédéric PARTHENAY a été élu 3ème adjoint en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter **du 23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à M. Frédéric PARTHENAY pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires liées à la solidarité**
 - Gestion des dossiers liés à l'action sociale pour les personnes en difficultés, les personnes âgées ou handicapées.
 - Coordinateur de France-Services
- **Affaires sportives**
 - Coordination des animations, compétitions sportives sur le territoire,
 - Relations avec les associations sportives
 - Gestion des équipements sportifs
 - Suivi de l'école multisports.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à M. Frédéric PARTHENAY pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué, Frédéric PARTHENAY.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le *23 mars 2026*
Signature de Frédéric PARTHENAY

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-5-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A Mme Régine CHABAUTY, 4^{ème} adjointe**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que Mme Régine CHABAUTY a été élue 4^{ème} adjointe en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter du **23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à Mme Régine CHABAUTY pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires liées à L'urbanisme**
 - Coordination du service urbanisme (dossiers de demande d'urbanisme et signature en l'absence du Maire)
- **Affaires liées à l'habitat**
 - Suivi des politiques de l'habitat
 - Suivi des dossiers de logements sociaux
 - Suivi du parc de logements locatifs de la Commune
 - Relations avec les partenaires relevant de ce domaine.
- **Affaires patrimoniales**
 - Suivi des projets patrimoniaux sur les monuments historiques sur le territoire
 - Relations avec l'union départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
 - Représentation de la Commune auprès des structures patrimoniales
- **Affaires liées aux dossiers fonciers**
 - Représentation de la commune lors des opérations de bornage
 - Gestion des dossiers de fiscalité foncière (CCID)
 - Gestion administrative du patrimoine
 - Gestion des dossiers de préemption en l'absence du Maire (en fonction de la décision de délégation du Conseil municipal)
- **Affaires liées à la protection et sécurité civile**
 - Suivi, mise à jour du Plan communal de Sauvegarde et du DICRIM
 - Représentation de la Commune aux commissions de sécurité des bâtiments communaux et autres bâtiments privés recevant du public.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à Mme Régine CHABAUTY pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué, Régine CHABAUTY.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23 mars 2026
Signature de Régine CHABAUTY

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-6-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A M. Jacky JOZEAU, 5^{ème} adjoint

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que M. Jacky JOZEAU a été élu 5^{ème} adjoint en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 5^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter du **23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à M. Jacky JOZEAU pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires liées aux Centre Technique municipal**
 - Coordination des services du centre technique municipal
- **Affaires liées à la voirie**
 - Suivi des chantiers de voirie
 - Validation des déclarations de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT)
 - Relations avec les administrés
 - Signature des bons de commandes (en fonction de la décision de délégation du Conseil municipal)
- **Affaires liées aux espaces verts**
 - Suivi des chantiers et entretien des espaces verts
 - Relations avec les administrés
 - Gestion des cimetières
 - Signature des bons de commandes (en fonction de la décision de délégation du Conseil municipal)
- **Affaires liées à la propreté urbaine.**
 - Relations avec les administrés
 - Signature des bons de commandes (en fonction de la décision de délégation du Conseil municipal)

Article 2

Délégation permanente est également donnée à M. Jacky JOZEAU pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué, Jacky JOZEAU.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23 Mars 2026.
Signature de Jacky JOZEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. JOZEAU'.

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-7-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A Mme Viviane CHABAUTY, 6^{ème} adjointe**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que Mme Viviane CHABAUTY a été élue 6^{ème} adjointe en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 6^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter **du 23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à Mme Viviane CHABAUTY pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires liées au fonctionnement des salles municipales du territoire**
 - Coordination des services d'entretien des salles municipales
 - Gestion de la planification de l'occupation des salles municipales.
 - Suivi des projets dans ces équipements
 - Relations avec les administrés et les associations dans ce domaine
- **Affaires liées à l'environnement, le développement durable et biodiversité**
 - Coordination des projets dans le domaine environnemental
 - Relations avec les acteurs locaux du territoire de ce domaine.
 - Relations et partenariats avec les structures en charge de ce domaine.
 - Sensibilisation des administrés, des associations, des services aux politiques de protection de l'environnement et de développement durable.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à Mme Viviane CHABAUTY pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué, Viviane CHABAUTY.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23.03.2026
Signature de Viviane CHABAUTY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'chabauty', is written over a horizontal line.

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-8-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A M. Wilfried MICHAUD, 7^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que M. Wilfried MICHAUD a été élu 7^{ème} adjointe en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 7^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter **du 23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à M. Wilfried MICHAUD pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires liées aux bâtiments**
 - Coordination du service bâtiment
 - Suivi des chantiers et travaux d'entretien des bâtiments
 - Signature des bons de commande (en fonction de la décision de délégation du Conseil municipal)
- **Affaires liées à la chaudière centrale**
 - Suivi des opérations techniques sur la chaudière centrale
 - Coordination des projets liés à la chaudière centrale (remplacement, extension du réseau ...)
 - Signature des bons de commande (en fonction de la décision de délégation du Conseil municipal)
- **Affaires liées à la fourrière animale**
 - Relation avec le prestataire de la commune
 - Organisation du service de fourrière animale sur le territoire.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à M. Wilfried MICHAUD pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué, Wilfred MICHAUD.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23/03/2026
Signature de Wilfried MICHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Wilfried MICHAUD", written in a cursive style.

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-9-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
DE M. LE MAIRE A Mme Frédérique DAMBRINE, 8^{ème} adjointe**

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026, portant élection du Maire, des Maires-délégués, fixant le nombre des adjoints et portant élection des adjoints.
- Considérant que Mme Frédérique DAMBRINE a été élue 8^{ème} adjointe en date du 20 mars 2026
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 8^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter **du 23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à Mme Frédérique DAMBRINE pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires liées aux mobilités douces**
 - Mise en place du plan de marchabilité sur le territoire
 - Mise en place d'un plan de déplacement doux sur la commune en lien avec le territoire (vélo, piétons, ...)
 - Relations avec les administrés pour ce domaine
- **Affaires liées à l'étang d'ENJOURAN**
 - Suivi des travaux d'entretien de l'étang d'Enjouran
 - Organisation ou coordination d'animations sur le site
 - Relations avec l'association de pêche de l'étang d'Enjouran.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à Mme Frédérique DAMBRINE pour signer tous les documents et courriers relatifs à la délégation mentionnée à l'article 1.

La signature des actes et pièces relatives aux domaines mentionnés dans l'article 1^{ER} devra respecter le formalisme suivant : Pour le Maire et par délégation, l'adjoint délégué, Frédérique DAMBRINE.

Article 3

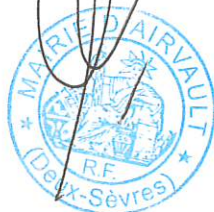
Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



Notifié le 23 Mars 2026
Signature de Frédérique DAMBRINE

AR-Préfecture

079-200085785-20260325-10-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
DE M. LE MAIRE A Mme Maryse CHARRIER, Conseillère municipale

Le Maire de la Commune d'AIRVAULT

- Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Mme Maryse CHARRIER, Conseillère municipale.

ARRETE

Article 1^{er}

A compter du **23 mars 2026**, il est donné délégation de fonction à Mme Maryse CHARRIER pour exercer les attributions suivantes :

- **Gestion de l'épicerie sociale**
 - Fonctionnement de l'épicerie sociale
 - Relations avec les bénévoles
 - Représentation de la Commune auprès de la Banque alimentaire
 - Organisation de journées de collectes pour des associations caritatives
- **Organisation du repas annuel des aînés**
- **Organisation des journées thématiques en direction des aînés** en lien avec les associations locales.

Article 3

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres. En outre, une expédition en sera transmise à M. Le Receveur municipal.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A AIRVAULT le 23 mars 2026
Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

Notifié le 23/03/2026
Signature de Maryse CHARRIER



AR-Préfecture

079-200085785-20260325-11-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2026

Publication le : 25-03-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET